



Ecole élémentaire  
3 rue Saubotte  
33540 Sauveterre de Guyenne

## Inscriptions et admissions à l'école Rentrée 2022

### Pour les élèves de l'école maternelle qui entrent en CP

#### 1. DEMARCHES :

. Vous présenter à la mairie pour accomplir les formalités d'inscription. Les documents suivants sont nécessaires :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

**La mairie délivre un certificat d'inscription** (qu'elle vous remettra ou nous fera passer).

. Vous présenter ensuite à l'école **avec les mêmes documents**, auxquels doivent être ajoutés :

- le **certificat d'inscription de la mairie s'il vous a été remis**,
- la **fiche de renseignements dûment complétée (4 pages)**, qui vous aura été remise à l'école maternelle.

L'admission sera alors enregistrée.

#### 2. CALENDRIER :

À partir du 20 mai, les parents pourront se présenter à l'école aux jours et heures suivants :

- **Tous les vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30;**
- **Les jeudis 16 juin et 7 juillet de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.**

#### 3. INSCRIPTION des ENFANTS venant d'une autre école que la maternelle de SAUVETERRE (quel que soit le niveau) :

Lors de la venue à l'école, après les démarches faites en mairie, ajouter le certificat de radiation que vous aurez demandé au directeur de l'école où était scolarisé votre enfant.

#### 4. Inscription au services périscolaires (restauration scolaire et accueil périscolaire) :

Penser à demander les formulaires lors de l'inscription à la mairie.

Le Directeur  
J.M. SIMI